

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 543 - Cabriès - Aménagement d'une entrée de ville - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence, en concertation avec la commune de Cabriès et le Département des Bouches-du-Rhône, a décidé d'aménager une section de la RD 543 située en agglomération, au droit du lotissement dit « Les Pradelles ».

L'aménagement prévoit la création d'un îlot central directionnel avec refuge qui permettra l'insertion, sur la voie, des véhicules sortant du lotissement, l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication ainsi que l'intégration des modes de déplacement actifs.

Ce projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Métropole Aix-Marseille Provence à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune à l'exception de la chaussée.

Les travaux seront intégralement financés par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

